Élections ordinales: l’heure est à la mobilisation

Compte Test - 2013-04-14 16:00:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens d'Officine du Sud et du Nord viennent d'adresser à tous les pharmaciens un appel à candidature et une convocation pour prendre part aux assemblées générales électives (AGE) qui se tiendront au mois de mai prochain. Ces AGE permettront aux pharmaciens de renouveler la moitié sortante des membres de ces deux conseils. Six membres de ces deux conseils plus trois membres du conseil de l'ordre des pharmaciens biologistes et trois membres du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants et répartiteurs éliront les membres du bureau du CNOP.Rappelons que cette instance vit une situation particulière depuis le décès de son président en août 2009. Cette situation s'est faite particulièrement ressentir ces dernières années, d'autant plus que depuis la promulgation de la loi 17-04, le CNOP s'est vu conférer de nouvelles missions de la plus haute importance telle que l'octroi de l'autorisation d'exercer la pharmacie. Sans compter qu'un conseil de l'ordre fort aurait pu réguler davantage le secteur et surtout peser de tout son poids dans les négociations concernant la mise en place de la Politique Pharmaceutique Nationale. Comme le stipule l'article 6 du dahir régissant les conseils de l'ordre(1), tous les pharmaciens d'officine en exercice doivent participer aux élections. Mais comme le vote ne s'est jamais fait sur la base d'un programme d'actions engageant les candidats, les pharmaciens qui votent se contentent, le plus souvent, pour effectuer leur choix, des recommandations d'autres pharmaciens puisqu'ils ne disposent, généralement, que de très peu d'informations sur les candidats en lice. Les élections des conseils de l'ordre coïncident cette année avec une période de doute et de morosité inédite. La baisse des prix des médicaments et ses conséquences, l'effritement du monopole, l'affaire de portage de médicaments et le risque qu'elle fait planer sur l'organisation du secteur inquiètent particulièrement les pharmaciens et tous les opérateurs du secteur. Ces éléments, ajoutés à certains dérapages liés au vote par correspondance, risquent fort d'engendrer une démobilisation chez les pharmaciens. Si tel est le cas, cela priverait les élus de la légitimité nécessaire pour pouvoir s'ériger en vrais représentants des pharmaciens.Espérant enfin, que les pharmaciens prendront conscience de l'importance de leur mobilisation pour élire, par eux mêmes, les éléments qu'ils jugent les plus à même de les représenter. Un faible taux de participation aux prochaines élections ou un blocage, quelle qu'en soit la raison, ne peut que desservir les intérêts des pharmaciens et contribuer à déréguler davantage cette profession citée jadis en exemple.Dr. Abderrahim Derraji(1) Dahir portant loi n°1-75-453 du 25 Hija 1396 (17 décembre 1976) instituant un ordre des pharmaciens Consulter Pharmanews 183:http://www.pharmacies.ma/newsletter/index.php?id=358